



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**9 NOVEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-361**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Monsieur Charles IFSSAH.

**REPRESENTE(S) :** Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL

**ABSENT(S) :** Mme Marie BACH, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en place d'une clôture du parvis de l'église Saint-jacques**

Mme Florence MOLY expose :

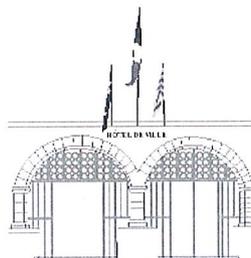
Mes chers collègues,

L'église Saint-Jacques est classée en totalité au titre des monuments historiques depuis 1987, et fait donc l'objet de dispositions particulières pour sa conservation.

Compte tenu de la sensibilité et la fragilité de ce patrimoine, la Ville souhaite réaliser une mission de maîtrise d'œuvre qui s'attachera d'une part à la prise de connaissance globale de l'église au point de vue historique, architectural et technique et d'autre part à la définition du projet de clôture du parvis ainsi que le suivi des travaux.

Cette mission de maîtrise d'œuvre est estimée à 4 400 € HT et devrait débuter très prochainement.

La ville de Perpignan sollicite une aide financière auprès de la DRAC de 1 760 € correspondant à 40 % de la dépense car cette opération s'inscrit dans le programme d'investissement de la DRAC et vise à la mise en valeur du patrimoine exceptionnel de la ville de Perpignan.



Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette mission et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la DRAC,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

41 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231109-JB1554-DE-J-J

Accusé reçu le : 17 NOV. 2023

Affiché le : 17 NOV. 2023

Mme Florence MOLY, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

